



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question orale n° 814

Texte de la question

Mme Sylvia Bassot souhaite attirer l'attention du M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des langues anciennes. Il semblerait que des fermetures d'options, de sections et des diminutions d'heures de grec et de latin soient prévues dès la rentrée 2004 dans de nombreux établissements. L'apport étymologique, la gymnastique intellectuelle, l'aide à la maîtrise de notre langue sont des atouts incontestables du grec et du latin. Il serait donc tout à fait paradoxal que l'enseignement de ces langues anciennes soit seulement réservé aux lycées les plus importants ayant un nombre d'élèves suffisant pour avoir des classes à 25 ou 30 élèves. Les fermetures de section envisagées sont d'autant plus incompréhensibles que le ministère ne tient pas compte du nombre réel d'élèves suivant les cours. En effet, seuls les élèves qui ont choisi grec ou latin comme enseignement de détermination sont comptabilisés. L'administration refuse de tenir compte des élèves qui ont choisi ces disciplines en option facultative, alors qu'ils sont beaucoup plus nombreux et qu'ils suivent les mêmes cours que les premiers. Ainsi à Flers au Lycée Jean-Guéhenno, où les professeurs de langues anciennes font un travail formidable de promotion de leur discipline, sur les 70 élèves qui suivent des cours de latin ou de grec, seulement 17 suivent les cours en enseignement principal et sont donc comptabilisés officiellement. Les fermetures de sections, ajoutées au projet de fusion des CAPES de lettres modernes et lettres classiques qui couperait le vivier d'enseignants des langues anciennes, inquiètent toutes celles et tous ceux qui sont attachés à ces disciplines. Il souhaiterait donc savoir quelles sont ses intentions pour favoriser l'enseignement des langues anciennes.

Texte de la réponse

## ENSEIGNEMENT DES LANGUES ANCIENNES

**M. le président.** La parole est à **Mme Sylvia Bassot, pour exposer sa question, n° 814, relative à l'enseignement des langues anciennes.**

**Mme Sylvia Bassot.** Monsieur le ministre délégué à la recherche, il semble que des fermetures d'options, de sections et des diminutions d'heures de grec et de latin soient prévues dès la rentrée 2004 dans de nombreux établissements. Ces langues anciennes ont pourtant de nombreux atouts. Elles aident les élèves à comprendre l'étymologie des mots qu'ils emploient, à maîtriser notre langue et à pratiquer une bonne gymnastique intellectuelle.

Les fermetures de sections envisagées ne tiennent pas compte du nombre réel d'élèves qui suivent les cours. Ainsi, au lycée Jean-Guéhenno de Flers, dans l'Orne, où les professeurs de langues anciennes réalisent un remarquable travail de promotion de leur discipline, sur les soixante-dix élèves qui suivent des cours de latin ou de grec, seuls dix-sept suivent les cours en enseignement principal et sont donc comptabilisés officiellement.

En outre, le projet de fusion des CAPES de lettres modernes et de lettres classiques risque de faire disparaître le vivier d'enseignants en langues anciennes. Cette situation inquiète tous ceux qui, comme moi, sont attachés à ces disciplines. Il n'est pas question d'obliger tout le monde à faire du grec ou du latin, mais il est capital que les élèves retrouvent le droit d'en faire. Monsieur le ministre, quelles sont

vos intentions pour favoriser l'enseignement des langues anciennes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la recherche.

M. François d'Aubert, *ministre délégué à la recherche*. Madame la députée, François Fillon qui regrette de ne pouvoir être parmi nous m'a chargé de vous répondre.

Votre question porte un enseignement dont nous connaissons l'importance pour la formation intellectuelle des collégiens et des lycéens, non seulement dans leur cursus scolaire mais aussi dans leur vie, la formation de leur raisonnement, leurs principes d'éducation et dans bien d'autres domaines. L'apprentissage des langues anciennes est proposé dès la classe de cinquième pour le latin et celle de troisième pour le grec ancien. On compte aujourd'hui plus de 460 000 élèves au collège dans ces enseignements. Je note qu'au lycée Jean-Guéhenno, à Flers, il y a soixante-dix élèves, même si le nombre officiel est légèrement inférieur.

Mme Sylvia Bassot. Très inférieur !

M. le ministre délégué à la recherche. Ce qui me laisse supposer qu'au plan national, le nombre d'élèves qui suivent un enseignement de grec ancien ou de latin est supérieur aux 460 000 officiellement comptabilisés.

Au lycée, les langues anciennes constituent une des spécialités de la série littéraire du baccalauréat général et sont proposées en options facultatives dans toutes les séries générales. Ils sont 15 000 élèves à apprendre le latin, dont 9 000 en série S, et 3 000 le grec, dont plus de la moitié en série S. L'offre de formation aux langues anciennes au sein de chaque académie ne peut être laissée au hasard. Elle repose sur un pilotage opéré par le recteur compte tenu des impératifs pédagogiques, des choix faits par les élèves et des moyens disponibles dans chaque académie. La maîtrise de la dépense publique et le strict respect des dotations budgétaires obligent à rechercher la meilleure utilisation possible de ces moyens.

C'est pourquoi les recteurs d'académie, dans le cadre plus général de l'ajustement de la carte des enseignements optionnels offerts dans chaque bassin de formation, veillent à favoriser un développement structuré et maîtrisé des langues anciennes. Je ne doute pas que dans votre département, la part des collèges et lycées où les langues anciennes ont la faveur des élèves sera préservée, voire développée.

Une série de mesures ont été prises ces dernières années afin de rendre plus attrayant l'enseignement de ces langues. De nouveaux programmes sont entrés en vigueur à partir de la rentrée 2001. Une plaquette sur les langues anciennes au lycée a été diffusée auprès des collégiens de troisième. Enfin, nous avons engagé une réflexion sur la continuité entre le collège et le lycée et sur l'amélioration des conditions d'enseignement dans les lycées. S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet de ces mesures, l'honnêteté commande de reconnaître qu'elles n'ont pas modifié de manière significative les choix des élèves à leur entrée au lycée.

Je peux vous assurer, en tout cas, que François Fillon et moi-même, en tant que ministre de la recherche - il est certain que la connaissance du latin et surtout du grec facilite la compréhension du vocabulaire de la recherche - sommes très attentifs à cette question et soucieux de promouvoir, dans la mesure des moyens dont nous disposons, l'enseignement de ces humanités, au collège et au lycée.

M. le président. La parole est à Mme Sylvia Bassot.

Mme Sylvia Bassot. Monsieur le ministre, le grec et le latin ne doivent pas servir de variable d'ajustement du budget de l'éducation nationale. J'ai noté que vous partagiez ma préoccupation. Les mesures prises n'ayant pas donné satisfaction, il convient de remettre l'ouvrage sur le métier. Comme l'écrivait Virgile : "*Labor omnia vincit improbus*", autrement dit : "Un travail opiniâtre vient à bout de tout".

M. le ministre délégué à la recherche. Madame la députée : "*In medio stat virtus*", "La vertu est dans la mesure". (*Sourires.*)

M. le président. S'agissant d'une question orale sans débat, je ne solliciterai pas d'autres interventions sur une langue apparemment bien vivante dans notre hémicycle. (*Sourires.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sylvia Bassot](#)

**Circonscription** : Orne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 814

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 juin 2004, page 4139

**Réponse publiée le** : 9 juin 2004, page 4548

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 juin 2004